

L'an deux mil dix sept et le 30 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HARDY Philippe.

Présents : Messieurs HARDY Philippe, GILLES Jean-François, MAUL Ludovic, SCHOENECKER Jean-Louis, ZECH Guillaume, COURRIER François, ROBIN Denis, HENOT Jean-Paul, RAPT Guy.

Absents excusés : MM. MACCHI Jacques, DESHAYES Marc (procuration donnée à Guy RAPT), SELTZER Gérard, Mme GIROUX Céline, M. GALL Pascal (procuration donnée à Philippe HARDY), FOUSSE Jean-Paul.

Secrétaire de séance : M. ZECH

Les convocations ont été adressées le 20 juin 2017 avec l'ordre du jour suivant :

- (5.3) Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

Conformément au décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'arrêté n°2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner, ainsi l'extrait de l'annexe dudit arrêté ont été joints aux convocations.

- (9.1) Déclaration d'utilité publique du captage de la source du Château.

### **21/2017: (5.3) ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.**

Vu le code électoral,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DCL/4-131 du 15 juin 2017 portant indication du mode de scrutin et du nombre de délégués et suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Moselle,

Le Maire indique que chaque commune doit délibérer ce jour pour désigner les délégués du conseil municipal et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

### **Composition du bureau électoral**

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir MM. HENOT Jean-Paul, RAPT Guy, MAUL Ludovic et ZECH Guillaume.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

M. COURRIER François a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Maire précise que le vote pour l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux doit se faire à bulletin secret, au scrutin majoritaire à deux tours.

### **Election des délégués**

#### **1<sup>er</sup> tour**

Nombre de délégués à élire : 3

Candidatures :

- Marc DESHAYES
- Philippe HARDY
- François COURRIER

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	: 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
Nombre de votes blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 6

Ont obtenu :

- Marc DESHAYES : 11 voix
- Philippe HARDY : 11 voix
- François COURRIER: 11 voix

M. Marc DESHAYES, né le 01/12/1957 à Saint-Amand, adresse 31 place du Chanoine Ritz 57420 LORRY-MARDIGNY a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour en qualité de délégué.

M. Philippe HARDY né le 13/01/1959 à METZ, adresse 50 rue Notre Dame 57420 Lorry-Mardigny, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. François COURRIER né le 30/01/1971 à METZ, adresse 47, rue Notre Dame 57420 Lorry-Mardigny, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### **Election des suppléants**

#### **1<sup>er</sup> tour**

Nombre de délégués à élire : 3

Candidatures :

- Jacques MACCHI
- Jean-François GILLES
- Ludovic MAUL

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	: 11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0

Nombre de votes blancs : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Jacques MACCHI : 11 voix
- Jean-François GILLES: 11 voix
- Ludovic MAUL: 11 voix

M. Jacques MACCHI né le 24/05/1954 à AUBENAS, adresse 32 rue de Gascogne 57420 Lorry-Mardigny, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour.

M. Jean-François GILLES né le 17/06/1956 à ALGRANGE, adresse 34 route des Crêtes 57420 Lorry-Mardigny, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

M. Ludovic MAUL né le 17/06/1978 à VILLERUPT, adresse 22 rue du Colombier 57420 Lorry-Mardigny, a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

Le procès-verbal a été dressé et clos le 30 juin 2017 à 18 h 35, a été établi en trois exemplaires et a été signé par les membres du bureau, à savoir, le Maire, le secrétaire, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes.

Le premier exemplaire du procès verbal est affiché après sa clôture à la porte de la mairie. Le deuxième est conservé au secrétariat de mairie. Le troisième exemplaire est transmis avec les pièces annexées à M. le Préfet.

### **22/2017: (9.1) ALIMENTATION EN EAU POTABLE – DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE LA SOURCE DU CHATEAU.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la convention signée avec Moselle Agence Technique (MATEC) le 6 avril 2015 relative à l'assistance à la DUP de la Source du Château,
- la délibération n°04/2017 du 6 mars 2017, retenant le bureau d'études en hydrogéologie, THERA, pour la réalisation de l'étude préalable à la mise en place du périmètre de protection pour la source du Château.

En application du Code de la santé publique (articles L 1321-2, L 1321-3 et R 1321-1 à R 1321-66), du code de l'Environnement (articles L.210-1, L.211-1, L.211-2, L.211-3, L.214-1 à L.214-6 relatifs au prélèvement d'eau), du Code de l'Environnement (article L215-13 relatif à la dérivation des eaux dans un but d'intérêt général), de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution des dossiers mentionnés aux articles R.1321-6 à 1321-12 et 1321-42 du code la santé publique

Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité avec la législation, les installations de production et de distribution des eaux destinées à la consommation humaine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'engager la première phase technique de la procédure de « DUP » visant à établir des périmètres de protection du captage de la source du Château, utilisé pour l'alimentation en eau potable de la Commune ;

-prend l'engagement de conduire à son terme la procédure de DUP (mise en conformité des périmètres de protection du captage et réalisation des travaux nécessaires à celle-ci) ;

- sollicite le concours financier du Département de la Moselle et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation de cette première phase de la procédure « DUP » ainsi que l'autorisation de débiter l'étude avant toute notification d'aide.

Délibération prise à l'unanimité.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jours et ans susdits.

**Liste des délibérations du 30 juin 2017 :**

- 21/2017 (5.3) *Désignation de représentants* Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
- 22/2017 (9.1) *Autres domaines de compétences des communes* Alimentation en eau potable  
Déclaration d'Utilité Publique de la Source du Château

Signatures

HARDY Philippe

MACCHI Jacques  
*absent*

GILLES Jean-François

MAUL Ludovic

SCHOENECKER Jean-Louis

DESHAYES Marc  
*absent*

ZECH Guillaume

SELTZER Gérard  
*absent*

COURRIER François

GIROUX Céline  
*absente*

ROBIN Denis

GALL Pascal  
*absent*

HENOT Jean-Paul

RAPT Guy

FOUSSE Jean-Paul  
*absent*